

*Pôle communication*  
*Tél.: 24 65 42*

Mardi 29 janvier 2019

## COMMUNIQUÉ

### **TGC : le point sur le remboursement des taxes sur les stocks**

Le conseil d'administration de l'ARTI (Agence pour le remboursement des taxes à l'importation de la Nouvelle-Calédonie) s'est réuni mardi 29 février.

Les dossiers budgétaires figuraient à l'ordre du jour avec l'adoption du compte de gestion 2018, l'adoption du compte administratif 2018 et l'adoption du budget supplémentaire 2019.

L'ARTI a ensuite poursuivi son travail sur l'opération de remboursement des taxes sur les stocks dans le cadre de la mise en place de la TGC.

En effet, conformément à la loi du pays (n° 2018-11 du 7 septembre 2018) relative au remboursement des taxes à l'importation figurant dans les stocks de biens au moment de la mise en œuvre de la TGC à taux pleins, plus de 1 100 entreprises de commerce ainsi que les producteurs locaux vont bénéficier de ces remboursements pour un total de 9,5 milliards de francs.

Le conseil d'administration de l'ARTI a acté une première tranche de remboursements des taxes à l'importation, à hauteur de 4,3 milliards de francs, soit 44 % des 9,5 milliards à rembourser.

Les premières décisions ont été prises dès mi-janvier, et à ce jour les premiers mandatements sont intervenus pour plus de 150 entreprises et pour plus de 400 millions de francs. Les premiers paiements auront lieu dans la foulée. Les décisions vont s'échelonner jusqu'au 15 mars, et les tous derniers mandatements interviendront un mois au plus tard après cette date, soit le 15 avril 2019.

Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a ainsi veillé à ce que les engagements pris soient tenus et les délais respectés.